

Collège Diderot
5, rue du Commandant L'Herminier
93300 Aubervilliers

A

M. Auverlot, Recteur de l'Académie de Créteil
Copie à M. Chaleix, DASEN de Seine-Saint-Denis
s/c principale du collège Diderot

Objet : droit de retrait et protocole sanitaire

Aubervilliers, le 4 novembre 2020

Monsieur le Recteur,

La grande majorité des personnels d'enseignement et de vie scolaire du collège Diderot d'Aubervilliers a rempli le registre de danger grave et imminent et exercé son droit de retrait aujourd'hui. Face à une situation sanitaire préoccupante, les personnels et les élèves du collège sont exposés de manière dangereuse au virus SARS-COV-2.

En effet, le protocole sanitaire en place est largement insuffisant pour nous protéger et rien ne semble prévu pour le modifier de manière satisfaisante, réaliste et efficace.

La taille de notre établissement est par ailleurs très insuffisante pour accueillir nos 650 élèves. Nous dénonçons ce fait depuis des années sans jamais avoir obtenu de réponse de vos services : cour de récréation trop petite, moins de salles que de classes, couloirs exigus, réfectoire trop petit et partagé avec le lycée D'Alembert, goulot d'étranglement dangereux...

Cette situation est aujourd'hui intenable et ne permet pas de faire respecter les gestes barrière et la distanciation physique, seules mesures efficaces connues pour lutter contre la propagation du virus.

Nous avons demandé dès lundi à la direction de l'établissement de banaliser la matinée du mercredi 4 novembre pour organiser une concertation de tous les acteurs et les actrices de l'établissement autour de ces problématiques afin de trouver un mode de fonctionnement qui permette d'assurer la sécurité de tous et toutes, agents comme usagers. Cela nous a été refusé. Rien n'étant mis en place à l'heure actuelle, nous avons donc exercé notre droit de retrait aujourd'hui. Les parents, informés de notre démarche, nous ont fait part de leur plein soutien par l'intermédiaire de leurs représentants, ainsi que de leur vive inquiétude quant à la situation sanitaire du collège.

Pour toutes ces raisons, nous demandons, comme cela est préconisé par le protocole sanitaire ministériel et comme cela a été mis en place dans de nombreux lycées, la mise en place d'un enseignement par demi-groupes afin de réduire de moitié le nombre d'élèves présents simultanément au collège.

Nous avons élaboré pour cela un protocole détaillé et fonctionnel qui permet aux élèves de venir un jour sur deux au collège et d'avoir du travail à faire à la maison lorsqu'ils et elles ne sont pas dans l'établissement. Nous vous communiquons ce protocole en pièce-jointe à ce courrier. Nous sommes convaincus que c'est la seule manière d'assurer la sécurité sanitaire au collège Diderot et afin d'éviter d'ici quelques semaines de devoir purement et simplement de fermer tout l'établissement face à une épidémie incontrôlée.

Soyez assuré, Monsieur, de notre attachement au service public d'éducation.

Les personnels du collège Diderot, en droit de retrait aujourd'hui soutenus par leurs syndicats SNES et SUD-éducation.